

Rapport de commission

Préavis n° 686

Objet :	Budget 2025		
Date et heures de la séance :	Lundi 25 novembre 2024	Début : 19h30	Fin : 22h45
Lieu de la séance :	Hôtel de Ville – salle du Conseil		
Président / Rapporteur :	M. Chany Schmid		
Membres de la commission présents :	Mme Armanda Cotter, M. Michel Maillefer, M. Antoine Pochon, M. Hervé Cornaz, M. Mathieu Panchaud, Mme Virginie Emery		
Membre de la commission absent :	N/A		
Représentants de la Municipalité :	M. Antonio Vialatte, Syndic, Mme Dominique Léglise, boursière communale et M. Priyanthan Belk		

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission des finances s'est réunie le 25 novembre 2024 afin d'examiner le préavis 686 dont l'objet est le budget 2025. Durant notre séance, Monsieur le Syndic Antonio Vialatte, Madame Léglise, cheffe de service et boursière communale et M. Belk étaient présents afin de pouvoir amener des éléments complémentaires et répondre à nos nombreuses questions.

La Commission tient à relever encore une nouvelle fois la qualité du préavis qui apporte un très grand nombre de réponses avant même notre rencontre.

M. le Syndic précise que ce n'est pas avec enthousiasme que la Municipalité présente un budget déficitaire de CHF 1'398'700 et une marge d'autofinancement négative de CHF 349'600. Il remercie les chefs de service pour leur travail important quant à la recherche d'économies et de priorisations des tâches. Ce travail a permis à la Municipalité de soumettre un budget acceptable pour la Commune.

A la suite de l'analyse du préavis, des réponses et compléments d'informations qui nous ont été fournis, la Commission des finances a débattu sur un grand nombre de sujets dont elle a choisi de présenter les principaux points :

Nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV)

Comme annoncé, la nouvelle péréquation entre en vigueur au 1^{er} janvier 2025 et a une très forte influence non maîtrisable sur le budget présenté. Ses modèles de calculs sont complexes et difficilement prévisibles. Le fait que Grandson soit d'une taille moyenne en nombre d'habitants et qu'elle soit une commune-centre ne jouent pas en sa faveur.

Cependant, la Commission est étonnée de l'ampleur de l'augmentation nette de CHF 802'400 et que cette dernière ne soit pas prise complètement en charge par le Canton. En effet, on a toujours informé la Commission que la compensation transitoire serait de 100% entre l'écart du budget 2024 et 2025, étant entendu que cela couvrirait l'entier de l'augmentation liée à la NPIV et c'est dans ces termes que la Commission a toujours rapporté.

Certes, cette surprise n'est pas confortable pour la Commune, ni pour la Commission qui doit rapporter. Cependant, la CoFin demande que les conséquences de cette nouvelle péréquation et des actions mises en place pour y remédier soient partagées plus clairement avec elle.

AIERG

Les investissements importants que sont le raccordement du réseau à la STEP d'Yverdon et la transformation de la STEP des Tuileries en STAP ont pour conséquence une forte hausse des charges. Sans autre choix, une augmentation des taxes a été nécessaire, mais amoindrie par l'utilisation du fonds de réserve afin d'assurer le financement et le fonctionnement des infrastructures.

Les prochaines années seront marquées par d'autres investissements importants comme la construction d'un réservoir et la continuité de la mise en séparatif du réseau. Afin d'assurer leurs financements dans le temps et d'éviter d'avoir des augmentations de taxes trop fortes d'un seul coup, la Commission invite nos autorités à être proactives dans la planification des taxes affectées que ce soit pour l'eau ou dans tout autre domaine.

Collaborations intercommunales

Grandson est partenaire d'un grand nombre d'associations ou d'ententes intercommunales comme l'ASIGE, RADEGE, ADNV, AIERG etc. Ce mode de fonctionnement ne lui permet pas d'avoir une maîtrise des coûts qui globalement représentent CHF 4'373'700 ou 17.8% du budget.

La Commission s'interroge quant à la maîtrise des charges de ces différentes entités au moment même où la Commune entreprend des mesures d'économies et de priorisation des projets. Il serait judicieux que les efforts entrepris le soient à tous les niveaux y compris au sein de nos différents partenaires.

Les CoDir sont composés de 1 ou de 2 membres de notre Municipalité. Nous sommes donc surpris d'apprendre que les décisions prises par les différents comités de direction parviennent tardivement aux personnes responsables des finances de notre commune. Nous invitons vivement les parties concernées à communiquer de manière régulière à l'avenir.

La Maison des Terroirs

La Commission a retenu qu'une étude de viabilité sera présentée au printemps prochain. Cependant, à ce jour la CoFin est quelque peu dans le flou quant aux coûts effectifs qu'engendre la Maison des Terroirs et souhaiterait avoir, lors du préavis des comptes 2025, un historique des 10 dernières années comprenant l'ensemble des soutiens accordés par notre commune tant monétaires que non-monétaires.

ADNV

Avec une augmentation de CHF 67'200 portant la charge de financement de la Commune à CHF 136'600, la Commission aurait aimé avoir des chiffres concernant le retour sur investissement espéré en lien avec le développement touristique et économique. Mise à part le nombre de nuitées, aucun élément ne permet de calculer un éventuel retour sur investissement. La Commission souhaite qu'une réflexion soit entreprise quant à la nécessité de continuer à financer pour des retombées touristiques et économiques peu identifiables.

Conclusion

La Commission remercie vivement Monsieur le Syndic Antonio Vialatte, Madame Dominique Léglise et Monsieur Priyanthan Belk pour la qualité des explications fournies et de leur disponibilité.

Avec des charges non-maitrisables en forte augmentation mais avec une volonté d'identifier des mesures d'économies supplémentaires, la Commission souligne le travail fourni par la Municipalité de proposer un budget 2025 que l'on peut considérer comme transitoire.

Tout laisse à penser qu'à l'avenir une réduction des charges ne suffira pas et que l'on ne pourra pas reporter sans cesse des tâches ou des projets d'investissement et qu'une augmentation des taxes affectées ou des revenus fiscaux semble plausible.

Au vu des explications fournies, c'est à la majorité que les membres de la Commission des finances recommandent au Conseil communal de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE GRANDSON,

vu le préavis de la Municipalité ;
entendu le rapport de la Commission des finances ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide :

Article 1 : d'adopter le budget de fonctionnement de la Commune pour l'année 2025 tel que proposé par la Municipalité dans son préavis n°686 du 11 novembre 2024, présentant un total de charges de CHF 24 581 700 et un total de revenus de CHF 23 183 800.

Pour la Commission des finances
Le Président



Chany Schmid